

## LISTE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 juin 2023

Commune de La Grande Paroisse

Seine et Marne

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf juin, à vingt heures trente, les membres composant le conseil municipal de La Grande Paroisse, se sont réunis à la mairie sur la convocation en date du 23 juin 2023 et sous la présidence d'Emmanuel LEDOUX, Maire.

**Sur les 23 membres du conseil municipal,**

**17 étaient présents : QUORUM ATTEINT :** Emmanuel LEDOUX, Maire, Isabelle MALTAVERNE, Serge COURROUX, Catherine CAZES, Patrick SPELLER, Annick PROUT RIEU, Jean RIFFAUD, **adjoints**, Fabrice AUBERT, Loïck FAGIS, Jean-Claude GALLOIS, Sandrine GERIN, Catherine LESSINGER, Danièle MARTINET CONTANT, Patrice PATAY, Vincent ROCHER, Nelly RODIER-NICOLI et Laurence SIMON, **conseillers municipaux.**

**3 étaient absents représentés :** Dimitri ARNOULD par Emmanuel Ledoux, Jean Luc EVEN par Sandrine Gérin, Christina QUERMELIN par Catherine Lessinger.

**3 étaient absents excusés :** Claudia AGUILAR, Mélanie SAGNA et Pierre-Yves THOMAS.

**Ce qui totalise 20 votants.**

**Mme Sandrine GERIN a été désignée secrétaire de séance.**

## DELIBERATIONS APPROUVEES

Le procès-verbal de la séance du 28 mars 2023 a été approuvé à l'unanimité.

DEL202315 : A l'unanimité, prend acte de la démission de Mme Trukan et installe Mme RODIER NICOLI.

DEL202316 : A l'unanimité, de verser l'indemnité de 3.50 % à Mme Nelly RODIER NICOLI.

DEL202317 : A l'unanimité, remplace Mme Trukan au sein des différentes commissions et syndicats :

- Au SIVOS, Mme Laurence SIMON.
- Au CCAS, Isabelle MALTAVERNE.
- Au SITCOME M. Patrick SPELLER devient titulaire.
- Au syndicat des rûs, Mme Annick PROUT RIEU devient suppléante.
- A la commission jeunesse et culture et à la commission communication externe, Mme Nelly RODIER-NICOLI.

DEL202318 : Par 15 voix Pour et 5 Abstentions, de solliciter la dissolution du SITCOME (*les conditions financières et matérielles de la liquidation du SITCOME feront l'objet d'un accord ultérieur entre les Communes membre*) ; de demander l'accord du Préfet de Seine-et-Marne sur cette dissolution et d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires pour l'exécution de la présente délibération à signer tous documents afférents.

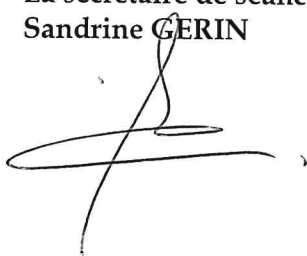
DEL202319 : Par 15 voix Pour et 5 Abstentions, d'approuver la convention de partenariat avec Île-de-France Mobilités, d'approuver la convention d'entente au sens des articles L.5221-1 et L.5221-2 du CGCT, afin d'organiser la coopération avec les communes signataires de la convention de partenariat conclue avec Île-de-France Mobilités, de désigner MM Emmanuel LEDOUX et Jean-Claude GALLOIS et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents (conventions de partenariat et d'entente, toutes autres formalités nécessaires pour l'exécution de la présente délibération).

DEL202320 : A l'unanimité, d'acheter pour 1€ symbolique trois parcelles (ZC 246 - ZC 247 - ZC 248) situées rues de la Grande Haie et Childebert 1<sup>er</sup>, afin de créer des trottoirs suite à la réalisation d'un lotissement par les consorts MALOBERTI.

DEL202321 : A l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire, à signer l'acte de régularisation de la voirie du lotissement Phénix, parcelle ZH152.

En Mairie, le 30 juin 2023.

La secrétaire de séance,  
Sandrine GERIN



Le Maire,  
Emmanuel LEDOUX

